



Echéancier 2018-2019

PROVISIONS FRAIS D'ARBITRAGE

Le 15 octobre 2018

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2
600€	210€	180€	150€	200€	200€

Le 15 janvier 2019

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2
600€	210€	180€	150€	200€	200€

Le 15 avril 2019

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2
600€	210€	180€	150€	200€	200€

1800€

630€

540€

450€

600€

600€

Pour la D5, pas de prélèvement SEPA sur les comptes bancaires des clubs en raison du peu de présence d'arbitres dans cette catégorie.

Les montants des indemnités seront débités du compte club et à régler lors des relevés trimestriels via Footclubs.

Rappel : pour toutes les autres catégories non citées ci-dessus, votre club doit continuer de régler les arbitres le jour du match sur présentation d'une fiche de frais comme auparavant.